

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 29 Janvier 2010

Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 6/01

OBJET : Budget primitif 2010 : Programme d'actions culturelles.

- Cantons : Tous

RÉSUMÉ : Ce rapport présente les propositions budgétaires 2010 concernant le programme « Actions culturelles ».

En fonctionnement, elles s'élèvent à un montant total de 7 337 611 €.

En investissement, sont soumises à votre approbation l'ouverture de six autorisations de programme d'un montant global de 900 000 € et 1 607 250 € de crédits de paiement qui permettront de favoriser les présences artistiques sur le territoire, soutenir les initiatives locales et territoriales, mettre en œuvre le schéma départemental des enseignements artistiques et continuer ainsi à réduire les inégalités territoriales et favoriser l'accès du plus grand nombre d'habitants du département à l'offre culturelle.

Je vous propose ci-après les objectifs 2010 de notre politique culturelle et artistique et les crédits nécessaires à leur réalisation permettant ainsi de poursuivre les actions que le Département souhaite mener pour le développement culturel et artistique de la Seine-et-Marne.

C'est ainsi que la répartition de ce budget permettra entre autres de maintenir le soutien aux lieux de diffusion, accueillir en résidence des équipes artistiques, reconduire les six contrats de missions et d'objectifs dans le cadre du schéma départemental des enseignements artistiques, soutenir la création dans les différents champs artistiques, maintenir l'accompagnement des festivals et manifestations sur tout le territoire départemental.

Les inscriptions de crédits qui vous sont proposées relèvent du programme «actions culturelles ».

I - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**I – 1 OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2010**

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en €
Autres actions culturelles	2 694 435
Compagnies Artistiques Professionnelles	390 000
Décentralisation enseignements artistiques	800 000
Festivals et manifestations	435 000
Culture du Cœur	50 000
Communication Culturelle	57 000
Subvention Act'Art	1 501 670
Etudes et Recherches	5 000
Cotisations Adhésions	6 430
Total de l'enveloppe de dépenses 2010	5 939 535

Les opérations existantes en 2009 voient pour la plupart, leurs crédits reconduits ou en légère augmentation en 2010.

Les opérations qui voient leurs crédits augmentés en 2010 sont les suivantes : lieux d'expressions culturelles et artistiques, lieux de proximité, lieux de musiques actuelles et les compagnies artistiques ainsi que pour un peu moins de 5 000 € les festivals.

Ces augmentations sont financées par redéploiement de crédits effectué notamment sur les enseignements artistiques, le cinéma, les études et recherches et les pratiques amateurs.

Vous trouverez ci-dessous détaillés les éléments d'information qui vous permettront d'apprécier l'ensemble des opérations inscrites au projet de budget 2010.

1. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT – AUTRES ACTIONS CULTURELLES :
2 694 435 €

Au titre de l'exercice 2009 c'est un crédit de 2 666 832 € qui avait été réservé au budget primitif à cette opération.

1-1 AUTRES ACTIONS CULTURELLES : 2 061 000 €

Il s'agit ici d'apporter notre soutien aux lieux d'expressions culturelles et artistiques ainsi qu'aux projets triennaux développés par lieux de proximité que sont les maisons des jeunes et de la culture, les maisons pour tous, les centres sociaux culturels, ou encore toute autre structure disposant d'une équipe de permanents rémunérés et d'un lieu d'activité.

Le crédit prévu pour ces « autres actions culturelles » au budget primitif 2010, s'élève à 2 061 000 €. Comme précisé ci-après, deux nouveaux lieux entrent cette année dans le dispositif « préfiguration ».

Sur cette enveloppe, 1 311 000 € sont réservés aux associations et 750 000 € aux communes ou structures intercommunales.

1-1-1 Lieux d'expressions culturelles et artistiques :

Notre Assemblée a adopté en juin 2005 de nouvelles modalités d'octroi des aides départementales en faveur des lieux d'expressions culturelles et artistiques, règles complétées par la décision 6/05 du 30 avril 2009 et qui portent l'intervention financière départementale maximale à 14,5 % du budget global des structures concernées (tel que retenu par le Département).

Ces aides font l'objet de conventions triennales qui fixent les modalités du partenariat entre les parties et précisent notamment le contenu culturel et artistique du projet développé par ces lieux.

Aujourd'hui, 19 lieux associatifs ou municipaux sont subventionnés. Les centres culturels des communes de Dammarie lès Lys et de Pontault-Combault en cours de construction ou de réhabilitation pourraient entrer dans le volet « préfiguration » et s'inscrire dans cette politique dès 2010.

C'est un crédit de **1 673 000 €** que je vous propose d'inscrire en faveur de cette politique départementale et poursuivre ainsi les orientations votées par notre Assemblée soit une augmentation de 2,3 % par rapport à 2009.

1-1-2 Secteur socio-éducatif et culturel : les lieux de proximité

Les lieux de proximité regroupent les Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC), les Maisons Pour Tous (MPT) et les centres socioculturels que le Département soutient dans le cadre de sa politique en faveur des lieux dits de proximité.

En 2009, comme en 2008, dix neuf structures ont bénéficié du soutien du Département (contre 14 en 2007) pour développer un projet artistique d'une durée de trois ans. Pour 2010, trois nouveaux projets de structures sont en cours d'étude.

Le crédit réservé en faveur de ce secteur en 2010, s'élève à **288 000 €** (contre 283 775 € répartis au titre de l'exercice 2009), soit une augmentation de 2 %.

Cette politique votée par notre Assemblée le 5 mars 2004 va faire l'objet d'une évaluation en 2010 de manière à entamer une réflexion qui devrait aboutir à une actualisation de notre intervention.

1-2 MUSIQUE ET DANSE : 432 385 €

Le crédit que je vous propose d'inscrire au projet de budget 2010 pour notre politique musicale et chorégraphique s'élève à 432 385 €.

L'enveloppe financière que je vous propose de voter en faveur de la musique et de la danse d'un montant de 432 385 € tient notamment compte de l'intégration de deux nouveaux lieux dans le dispositif comme précisé ci-après.

Pour 2010, l'enveloppe en faveur de la musique et de la danse se répartit en 348 385 € réservés aux associations et 84 000 € pour les communes ou structures intercommunales.

Deux types d'équipements sont concernés par la politique départementale votée par notre Assemblée en 2002 en faveur des scènes de musiques actuelles :

- les lieux totalement dédiés aux musiques actuelles (Chelles, Combs la Ville, Courtry, Magny-le-Hongre, le Mée sur Seine, Moissy-Cramayel et Savigny-le-Temple, Tousson) dont l'activité couvre l'ensemble du dispositif sensibilisation, formation, information, accompagnement pré-professionnalisant et diffusion.

- les lieux partiellement dédiés sont pour la plupart des Maisons des Jeunes et de la Culture (M.J.C). Les musiques actuelles représentent une partie de leur activité. Ainsi, ces lieux développent quelques axes du dispositif sensibilisation, formation, information, accompagnement pré-professionnalisant et diffusion.

Pour 2010, c'est un crédit de **362 385 €** que je vous propose d'affecter à cette politique, il porte principalement sur :

- le maintien du soutien aux lieux totalement dédiés qui ont développé leurs activités, les publics touchés ainsi que les actions de formations et de soutien aux groupes « en devenir ».
- la prise en compte de « l'Ecoutille » à Courtry, nouveau lieu qui l'an dernier a été subventionné en « préfiguration » et qui dès 2010 émergera dans les lieux 100% dédiés aux Musiques actuelles ainsi que des studios de la Maison des Arts et des Loisirs à Tournan en Brie.
- ainsi que le maintien du niveau d'intervention sur les lieux partiellement dédiés situés à : Brie Comte Robert, Champs sur Marne, Fontainebleau et Tournan en Brie .

1- 3 ARTS PLASTIQUES : **173 100 €**

La politique du Département en faveur des arts plastiques se caractérise par un soutien à la diffusion, aux pratiques amateurs et à la sensibilisation à l'art contemporain.

Au total pour l'ensemble du secteur c'est un crédit global de **173 100 €** que je vous propose d'inscrire au budget primitif 2010. Sur cette somme, 10 000 € seront réservés aux communes ou structures intercommunales et 163 100 € aux associations.

1- 3- 1 Soutien au Centre Photographique d'Ile de France :

Ce centre d'art bénéficie depuis plusieurs années du soutien de notre Assemblée aux côtés de la Commune de Pontault Combault, mais également de l'Etat – Ministère de la Culture et de la Communication (DRAC Ile-de-France) et de la Région Ile-de-France.

Pour 2010, je vous propose de reconduire la subvention votée en 2009 et d'inscrire un crédit de 68 000 € au budget primitif en faveur du centre photographique d'Ile-de-France de Pontault-Combault. Cette proposition de subvention fera l'objet d'un rapport spécifique qui sera soumis à votre approbation lors d'une prochaine Séance.

1- 3- 2 Soutien à l'association « Artévie » :

Cette association bénéficie depuis plusieurs années du soutien de notre Assemblée pour l'organisation des Rencontres Internationales d'Art contemporain.

Depuis 2009, son projet s'est considérablement développé dans le Sud Seine-et-Marne ce qui nous a amené à établir notre partenariat sur la base d'un contrat d'objectifs 2008- 2009 – 2010:

C'est une subvention d'un montant de 60 000 € qui a été allouée à l'association « Artévie » en 2009 pour l'ensemble de ses activités. Pour 2010 et conformément au contrat d'objectifs signé le 3 octobre 2008, je vous propose de reconduire cette somme.

Cette proposition de subvention fera l'objet d'un rapport spécifique qui sera soumis à votre approbation lors d'une prochaine Séance.

1- 3- 3 Soutien aux conférences d'histoire de l'Art :

L'Association « Connaissance de l'Art Contemporain » propose aux communes d'Ile-de-France un programme de conférences d'histoire de l'art et assure la communication de cette prestation. En Seine-et-Marne, ce sont les communes de Lagny-sur-Marne, Chelles, Pontault Combault, Montereau-Fault-Yonne, Meaux, Provins, Melun, Coulommiers, Lésigny et Sénart qui bénéficient de ce cycle de conférence.

Je vous propose en conséquence, de reconduire l'inscription d'un crédit de **5 500 €** au budget primitif 2010 pour la communication liée à l'organisation des cycles de conférences dans le département.

Cette proposition de subvention fera l'objet d'un rapport spécifique qui sera soumis à l'approbation de l'une des Commissions permanentes du premier trimestre 2010.

1- 4 CINEMA : 5 000 €

La politique départementale en faveur des investissements cinématographiques incite au regroupement des exploitations pour optimiser le maillage du territoire d'une part et, d'autre part, pour développer des projets culturels territorialisés.

Dans ce cadre, il a voté des aides en investissement à deux projets cinématographiques en cours : « le Plateau de Brie » et le Projet « Sud Seine et Marne ».

Compte tenu de l'avancement de ces deux projets, la mise en place d'un projet culturel de territoire est imminente (programmes mutualisés, actions culturelles, organisation d'un festival...)

C'est un crédit de **5 000 €** que je vous propose de voter au budget primitif 2010 afin de concrétiser les premières actions qui devraient être mises en place.

2. SUBVENTIONS EN FAVEUR DES COMPAGNIES ARTISTIQUES

PROFESSIONNELLES : 390 000 €

Une soixantaine de compagnies artistiques professionnelles est recensée en Seine-et-Marne et est susceptible de bénéficier d'une aide selon les critères votés par notre Assemblée le 29 juin 2007, critères complétés par la décision 6/05 de cette même Assemblée au cours de sa séance du 30 avril 2009 :

- soutien à la production artistique : 16 compagnies artistiques professionnelles ont bénéficié d'une aide à la création,
- soutien aux résidences culturelles et artistiques territoriales : 15 compagnies professionnelles ont développé des résidences en 2009,
- soutien à l'action culturelle : 8 compagnies professionnelles ont bénéficié d'une aide à l'action culturelle.

Pour 2010, les résidences culturelles et artistiques se poursuivent. Elles seront au nombre de 14 car la commune de Nangis voit la résidence « musiques actuelles » arriver à son terme. Toutefois, des dossiers sont à l'étude et laisse présager une augmentation du nombre de compagnies en résidence sur le territoire seine et marnais, ce qui illustre le développement des présences artistiques sur notre département.

Les soutiens à la création et aux actions culturelles seront également poursuivis en 2010.

Aussi, je vous propose d'inscrire au budget primitif un crédit de 390 000 € pour soutenir les présences artistiques dans le territoire seine-et-marnais et l'activité des compagnies professionnelles. Sur cette somme, 170 000 € seront affectés aux communes ou structures intercommunales et 220 000 € aux associations.

3. DECENTRALISATION – ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES : 800 000 €

Conformément aux dispositions de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, le Département a, au cours de sa séance du 26 octobre 2007, adopté à l'unanimité le schéma départemental des enseignements artistiques et au cours de cette même séance adopté de nouveaux critères de subvention.

Le schéma départemental des enseignements artistiques est dorénavant le cadre de référence dans lequel doivent s'inscrire les collectivités et les structures en charge d'un enseignement artistique dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique en Seine-et-Marne, si elles souhaitent bénéficier d'un soutien départemental.

Les contrats d'objectifs territoriaux des enseignements artistiques définis avec les communes, communautés de communes et communautés d'agglomérations permettent de garantir la réalisation progressive du schéma départemental et par la même la qualité territoriale, pédagogique et tarifaire de l'offre artistique pour tous.

En 2009, les six contrats d'objectifs suivants ont été signés :

- La communauté de communes du Pays Fertois,
- La communauté de communes de Marne et Chantereine
- La communauté de communes de Moret Seine et Loing
- Le San de Sénart et les écoles de musique du territoire sénartais
- La commune de Bussy-Saint-Georges
- La communauté de communes du Provinois et l'école de musique du Provinois

Pour 2010, il s'agit de reconduire les contrats existants et de re-qualifier les subventions attribuées précédemment sur les territoires mentionnés ci-après de manière à signer de nouveaux contrats de faible incidence financière (en fonction du volontarisme et des engagements des collectivités territoriales). Il s'agit de:

- la communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire qui a décidé dernièrement de mettre en œuvre les préconisations de l'étude réalisée sur son territoire en 2003
- le Pays Créçois (négociations en cours)
- le SAN du Val d'Europe (négociations en cours)

Enfin les 8 études suivantes pourraient être réalisées en 2010 et 2011, débouchant ainsi sur autant de contrats d'objectifs en 2011 et 2012 :

- Etude sur le Pays de Meaux
- Etude sur le canton de Fontainebleau
- Etude sur le San du Val Maubuée
- Etude sur le Bassin de Vie de la Brie Centrale
- Etude sur le canton de Tournan en Brie (incluant le conservatoire Couperin)

- Etude sur les cantons de Donnemarie-Dontilly et Bray-sur-Seine
- Etude sur le canton de Montereau Fault Yonne
- Communauté de Communes de l'Orée de la Brie

Au cours de l'exercice 2010, une première évaluation des contrats triennaux en cours sera effectuée. Elle devra permettre d'ajuster les stratégies territoriales et de proposer à l'Assemblée départementale une précision des critères votés en 2007.

Je vous propose donc d'inscrire un crédit de 800 000 € au budget primitif 2010 en faveur des enseignements artistiques, se répartissant à hauteur de 420 000 € pour les associations, 64 000 € aux autres établissements publics locaux et 316 000 € en faveur des communes et intercommunalités.

4. FESTIVALS ET MANIFESTATIONS CULTURELLES ET ARTISTIQUES : 435 000 €

La diffusion culturelle et artistique en Seine-et-Marne regroupe des manifestations très diversifiées en faveur de la musique de répertoire (baroque, classique, romantique, contemporaine) des musiques actuelles, de la danse, du théâtre, des arts plastiques, du cinéma ou pluridisciplinaires.

Pour assurer aux organisateurs un soutien pertinent et équitable, et pour permettre le développement de festivals à la qualité et au rayonnement accrus, notre Assemblée a voté le 23 juin 2006 des critères d'octroi en faveur de deux catégories d'évènements : les festivals et les manifestations culturelles et artistiques d'intérêt local, ces règles d'octroi ont été précisées par la délibération 6/03 de l'Assemblée départementale dans sa séance du 30 avril 2009.

Depuis le vote de cette politique, 21 festivals ont bénéficié du soutien du Département en 2009 contre 24 en 2008. Concernant les manifestations culturelles et artistiques d'intérêt local 43 ont été soutenues en 2009 contre 47 en 2008.

En 2009 c'est un crédit de 429 927 € que nous avons réparti en faveur des festivals et manifestations culturelles et artistiques d'intérêt local dont 335 623 € en faveur des festivals (contre 429 221 € en 2008) et 94 304 € aux manifestations (contre 142 589 € en 2008).

Je vous propose pour 2010 d'inscrire un crédit de 435 000 € (contre 430 343 € au BP 2009) au budget primitif en faveur de cette opération. Sur cette somme 300 000 € seront inscrits au bénéfice des associations et 135 000 € au bénéfice des communes ou structures intercommunales.

5. ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE CULTURES DU CŒUR : 50 000 €

L'association nationale « Cultures du Cœur » créée en 1998 a pour vocation de lutter contre l'exclusion en oeuvrant pour l'ouverture de la culture et du sport à tous et en particulier aux personnes qui en sont exclues.

L'antenne Seine-et-Marnaise a été créée le 29 juin 2006. L'essentiel de l'activité 2008 a consisté à développer, renforcer et animer le réseau départemental de relais sociaux et de partenaires culturels et sportifs.

La convention triennale d'objectifs et de moyens signée définissant les modalités de partenariat entre le Département et l'association « Cultures du Cœur » pour les années 2010 – 2011 et 2012 sera soumise à votre approbation au cours d'une Séance en 2010 accompagnée d'un rapport spécifique dans lequel vous sera développée de manière plus précise l'activité 2009 de l'antenne départementale de Cultures du Cœur.

Afin de permettre à l'association d'atteindre ses objectifs 2010, objectifs conjointement fixés avec le Département je vous propose d'inscrire au budget primitif 2010 la reconduction du crédit 2009 soit 50 000 €.

6. COMMUNICATION CULTURELLE : 57 000 €

Je vous propose de reconduire l'enveloppe 2009 des crédits consacrés à la promotion de la politique culturelle départementale.

Ces crédits sont délégués à la Direction de la Communication.

7. ASSOCIATION ACT'ART : 1 501 670 €

La subvention annuelle en faveur d'Act'Art, ainsi que la convention d'objectifs, vous seront présentées à l'occasion de la prochaine séance. Dans l'attente, je vous propose d'inscrire un crédit de 1 501 670 € au budget primitif 2010 en faveur de l'Association.

8. ETUDES ET RECHERCHES : 5 000 €

Je vous propose de voter un crédit de 5 000 € au budget primitif 2010 (contre 10 000 € en 2009) sur l'opération « études et recherches », pour les études de marché cinématographique ainsi que toute autre étude sur la faisabilité d'équipements culturels et artistiques que le Département pourrait réaliser cette année.

9. COTISATIONS – CONCOURS DIVERS : 6 430 €

Il me paraît opportun pour 2010 de renouveler l'ensemble de nos adhésions aux organismes suivants :

Association pour le Développement Régional du Cinéma (ADRC),

Fédération Nationale des Communes pour la Culture,

Association « Les Rencontres » Association des villes et régions de la grande Europe pour la culture

Association « Territoires et Cinéma ».

Pour ce faire, je vous propose d'inscrire au budget primitif 2010 la somme de **6 430 €** correspondant au montant des cotisations à acquitter.

I – 2 RAPPEL DES OPERATIONS DE DEPENSES NECESSITANT UNE INSCRIPTION DE CREDITS DE PAIEMENT 2010

Le tableau qui suit détaille l'opération de dépenses sur l'autorisation d'engagement 2007 pour laquelle des crédits de paiement sont prévus au titre de l'exercice 2010.

Libellé de l'opération	Année de création	Montant de l'opération en €	CP 2010 en €
Autres actions festival départemental	2007	3 649 456,14	1 398 076
Total des CP 2010			1 398 076

FESTIVAL DEPARTEMENTAL :

La première édition du festival Dépayz'Arts, dont la direction artistique et technique est assurée, dans le cadre d'un marché public, par la société Made In Productions, s'est déroulée du 27 au 31 décembre 2008. Avec près de 25 000 spectateurs sur cinq jours et cinq sites, dont environ 12 000 à Fontainebleau pour la nuit du 31 décembre, cette première édition couronnée de succès a démontré l'intérêt de la population seine-et-marnaise, ainsi que l'attractivité touristique, du concept de Dépayz'Arts qui allie exigence artistique et découverte du patrimoine départemental sous toutes ses formes.

La deuxième édition de Dépayz'Arts sera organisée, en décembre 2010. Dans cette perspective, les crédits de paiement ouverts pour l'exercice sur l'autorisation d'engagement adoptée en 2007 s'élèvent à **1 398 076 €**.

Le total des crédits de paiement 2010 sur le programme « Actions culturelles » s'élève à **7 337 611 €** pour les dépenses de fonctionnement.

II - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

II -1 OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME 2010

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en €	CP 2010 en €
Projets cinématographiques	450 000	100 000

Scène Musiques Actuelles :	100 000	0
Lieux de fabrique artistique	100 000	30 000
Structure d'enseignement artistique	100 000	0
Lieu d'expressions culturelles et artistiques	100 000	0
Aide acquisition et renouvellement de matériel	50 000	25 000
Total de l'AP de dépenses 2010	900 000	155 000

Compte tenu des projets développés sur le territoire, je vous propose d'adopter au titre de l'exercice 2010 les opérations suivantes :

PROJETS CINEMATOGRAPHIQUES : 450 000 €

Dans le cadre de la signature de la convention d'objectifs et de moyens approuvée par la Commission permanente du 7 décembre 2009, il est prévu que le Département participe aux travaux de rénovation de la salle de cinéma de la Ferme du Buisson.

C'est une autorisation de programme de 450 000 € que je vous propose de voter au titre de l'exercice 2010.

Les crédits de paiement correspondants se répartissent comme suit :

100 000 € en 2010 et 350 000 € en 2011.

PREFIGURATION D'UNE SCENE DE MUSIQUES ACTUELLES : 100 000 €

Cette enveloppe permettra d'accompagner un projet de création ou de rénovation de lieu totalement ou partiellement dédié aux Musiques Actuelles

LIEU DE FABRIQUE ARTISTIQUE : 100 000 €

Pour permettre l'engagement de la deuxième phase du projet concernant la création d'un lieu de fabrique artistique à la Ferme du Buisson, il est nécessaire d'ouvrir sur l'exercice 2010 une autorisation de programme d'un montant de 100 000 € et dotée de 30 000 € de crédits de paiement.

PREFIGURATION D'UNE STRUCTURE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE : 100 000 €

Conformément aux critères votés par l'Assemblée départementale dans sa séance du 29 juin 2007, je vous propose d'ouvrir au BP 2010 une autorisation de programme d'un montant de 100 000 € pour financer la réalisation d'une structure d'enseignement artistique, sans crédits de paiement.

PREFIGURATION D'UN LIEU D'EXPRESSIONS CULTURELLES ET ARTISTIQUES (LECA) : 100 000 €

Conformément aux critères votés par l'Assemblée départementale dans sa séance du 29 juin 2007, je vous propose d'ouvrir au BP 2010 une autorisation de programme d'un montant de 100 000 € pour financer la réalisation d'un lieu d'expressions culturelles et artistiques, sans crédits de paiement

ACQUISITION ET RENOUELEMENT DE MATERIEL TECHNIQUE : 50 000 €

L'ouverture de l'autorisation de programme de 50 000 € au budget primitif 2010 est destinée à répondre aux demandes formulées par les lieux éligibles à la politique départementale en faveur des investissements culturels et artistiques votée au mois de juin 2007. Elle est dotée de 25 000 € de crédits de paiement.

II - 2 RAPPEL DES OPERATIONS DE DEPENSES NECESSITANT UNE INSCRIPTION DE CREDITS DE PAIEMENT 2010

Le tableau qui suit détaille les opérations de dépenses antérieures au BP 2010 pour lesquelles des crédits de paiement sont prévus au titre de l'exercice 2010.

Libellé de l'opération	Année de création	Montant de l'opération en €	CP 2010 en €
Complexe cinématographique du Plateau de Brie	2005	2 290 000	770 750
Equipements Culturels Pontault Combault	2007	1 484 231	400 000
Projet cinématographique Sud Seine et Marne Fbleau Montereau Varennes	2008	356 500	156 500
Scène Musiques Actuelles préfiguration la Malt de Tournan	2009	100 000	50 000
Lieu de Fabrique artistique : la Ferme du Buisson à Noisiel	2009	150 000	50 000
Acquisition et renouvellement de matériel technique	2009	50 000	25 000
Total des CP 2010			1 452 250

COMPLEXE CINEMATOGRAPHIQUE DU PLATEAU DE BRIE :

En 2005, une autorisation de programme d'un montant global de 1 430 000 € a été votée en faveur de ce projet. Les évolutions successives ont nécessité un soutien financier plus important pour le Département et l'autorisation de programme actuelle – après vote de la DM2 2008 – s'élève à 2 290 000 €.

Une des quatre collectivités concernées, la Communauté de Communes du Provinois ayant validé son avant projet définitif, notre Assemblée, dans sa séance du 21 novembre 2008 a décidé de verser à la Communauté de Communes un acompte d'un montant de 20% (soit 155 915 €) de la subvention globale qui lui sera attribuée .

Nous avons également, au cours de cette même séance procédé à l'individualisation de subventions sur les quatre sites de la façon suivante :

- Communauté de Communes du Provinois : 779 576 €
- Commune de La Ferté Gaucher : 281 187 €
- Communauté de Communes du Pays Fertois : 474 128 €
- Syndicat Mixte à la carte «Piscine et Cinéma » : 749 273 €

et de verser à la Communauté de Communes du Provinois un acompte de 155 915 €.

Compte-tenu de l'état d'avancement des dossiers je vous propose d'inscrire en 2010 un montant de crédits de paiement de 770 750 € et de répartir le solde soit 704 250 € sur 2011.

EQUIPEMENTS CULTURELS : ESPACE CULTUREL DE PONTAULT COMBAULT

Une autorisation de programme d'un montant global de 1 484 231 € a été ouverte au budget primitif 2007 pour la réalisation d'équipements culturels et notamment du pôle culturel de Pontault Combault pour 1 200 000 €.

L'état d'avancement du dossier a permis de verser les crédits de paiements votés en 2009 et laisse envisager le versement du solde tel que prévu à l'ouverture de l'opération, soit 400 000 € en 2010.

PROJET CINEMATOGRAPHIQUE DU SUD SEINE ET MARNE : FONTAINEBLEAU MONTEREAU VARENNES SUR SEINE

Dans sa séance du 25 janvier 2008 consacrée au vote du Budget pour 2008, notre Assemblée a voté une autorisation de programme d'investissement d'un montant de 356 500 € afin de soutenir le projet cinématographique du sud Seine-et-Marne présenté par les exploitants de Montereau-Fault-Yonne et Fontainebleau.

Lors de sa séance du 21 novembre 2008, notre Assemblée a individualisé 200 000 € au profit de Montereau Ciné Point Com et 156 500 € au profit de Fontainebleau.

PRÉFIGURATION D'UNE SCÈNE DE MUSIQUES ACTUELLES A LA MALT DE TOURNAN EN BRIE :

Une autorisation de programme a été ouverte au BP 2009 pour un montant de 100 000 € avec répartition des crédits de paiements de 50 000 € sur l'exercice 2009 et 50 000 € sur l'exercice 2010. L'état d'avancement du dossier laisse apparaître un retard dans la réalisation des travaux (retard pris pour réaliser l'étude préalable). Dans ces conditions, les crédits 2009 non consommés seront inscrits sur 2011.

LIEU DE FABRIQUE ARTISTIQUE LA FERME DU BUISSON A NOISIEL :

Une autorisation de programme a été ouverte au BP 2009 pour un montant de 150 000 € avec répartition des crédits de paiements de 50 000 € sur les exercices 2009, 2010 et 2011.

ACQUISITION ET RENOUVELLEMENT DE MATERIEL TECHNIQUE

L'ouverture de l'autorisation de programme de 50 000 € au budget primitif 2009 était destinée à répondre aux demandes formulées par les lieux éligibles à la politique départementale en faveur des investissements culturels et artistiques votée au mois de juin 2007. Les crédits de paiement correspondant avaient été répartis pour moitié (25 000 €) sur les exercices 2009 et 2010. On retrouve donc ici les CP qui avaient été prévus en 2010 et qui concernent les projets de l'Empreinte à Savigny le Temple et de la Scène nationale de Sénart.

Le total des crédits de paiement 2010 s'élève donc, toutes autorisations de programme confondues, à 1 607 250 € pour les dépenses d'investissement.

En conclusion, je vous propose d'approuver :

pour les dépenses d'investissement,

- la création des opérations 2010,

pour les dépenses de fonctionnement,

- la liste des enveloppes prévisionnelles de subventions proposées à l'étape budgétaire

Les propositions d'inscriptions de crédits de paiement d'investissement et de fonctionnement seront reprises et votées par chapitre dans le rapport « Projet de budget primitif pour l'exercice 2010 ».

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 6/01 des rapports soumis à la commission
n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

Rapporteurs : MME PELABERE
Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

M. MOUTON
Commission n° 7 - Finances

Séance du 1^{er} Février 2010

OBJET : Budget primitif 2010 : Programme d'actions culturelles.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme,

Vu l'avis de la Commission n° 7 – Finances,

DECIDE

Sur le programme «actions culturelles ».

I - Pour les dépenses d'investissement :

- d'approuver la création sur l'autorisation de programme 2010 des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en €
Projets cinématographiques	450 000
Scène Musiques Actuelles : Préfiguration d'une scène	100 000
Structure d'enseignements artistiques (schéma départemental)	100 000
Lieu d'expressions culturelles et artistiques	100 000
Lieux de fabrique artistique	100 000
Aide acquisition et renouvellement de matériel	50 000
Total de l'AP de dépenses 2010	900 000

II - Pour les dépenses de fonctionnement :

- de créer les enveloppes prévisionnelles de subventions suivantes :

Enveloppes de subvention	CP / AD*	BP 2010 en €
Actions Culturelles	CP	2 061 000
Arts plastiques	CP	173 100
Cinéma	CP	5 000
Musique et danse	CP	432 385
Théâtre	CP	22 950
Compagnies artistiques professionnelles	CP	390 000
Décentralisation – enseignements artistiques	CP	800 000
Festivals et manifestations culturelles et artistiques d'intérêt local	CP	435 000
Cultures du Cœur antenne départementale	AD	50 000
Act'Art	AD	1 501 670

**à répartir ultérieurement en Commission Permanente ou Assemblée départementale*

- de déléguer à la Commission permanente, le soin de répartir les enveloppes de subventions signalées dans les tableaux précédents, en fonction des règles d'octroi fixées par le Département et d'autoriser le Président du Conseil général à signer les conventions et/ou avenants correspondants le cas échéant.

- d'adhérer pour l'année 2010 aux organismes suivants :

- à l'association (loi 1901) Agence pour le Développement Régional du Cinéma « ADRC »,
- l'association (loi 1901) Fédération Nationale des Communes pour la Culture,
- l'association (loi 1901) Territoires et Cinéma,
- l'association « les rencontres » Association des villes et régions de la grande Europe pour la culture.

Le crédit nécessaire à ces adhésions s'élève à 6 430 €.

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

